



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

Communiqué de presse
Bruxelles, le 8 décembre
2016

contact de presse
Frederik Bronckaerts - Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10
frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be

Les employeurs également victimes du dumping social

Ce matin, les syndicats belges et européens du secteur de la construction ont manifesté contre une problématique affectant les ouvriers de la construction depuis de longues années, à savoir le dumping social. Il convient cependant de souligner que les employeurs en sont également les victimes. Les entreprises de construction sont contraintes de licencier des travailleurs belges et se retrouvent en fin de compte acculées à la faillite parce qu'elles ne sont plus compétitives. L'Europe se doit, selon la Confédération Construction, d'intervenir avec davantage de fermeté. "Il est indéniable que le dumping social contribue à un ressentiment grandissant à l'encontre du projet européen", a souligné Robert de Mûelenaere, administrateur délégué de la Confédération Construction au cours de l'action syndicale.

Ce grief à l'adresse tant de la Commission européenne que du gouvernement belge n'est pas neuf. En l'espace de moins de quatre années, plus de 20.000 emplois ont été perdus dans le secteur de la construction, tandis que le nombre de travailleurs détachés n'a cessé d'augmenter. "Le nombre de faillites dans le secteur de la construction ne cesse de croître d'année en année. Des travailleurs se retrouvent privés de leur emploi et des familles se retrouvent affectées. Est-ce là l'Europe à laquelle on aspire? Une Europe qui crée des emplois dans un secteur mais les met en péril dans un autre ? a ajouté Robert de Mûelenaere au cours de l'action syndicale, qui s'est déroulée ce jour, à l'occasion de la tenue d'un Conseil des Ministres européens sur les directives en matière de détachement.

Le temps des effets d'annonce est révolu

La Confédération Construction prend acte des intentions de la Commission européenne visant à aborder le dossier du dumping social, mais estime que l'Europe ne va pas suffisamment loin. Son approche reste lacunaire et les problèmes ne sont pas abordés avec la rigueur qui s'impose. Pour la Confédération Construction, le temps des effets d'annonce et des mesures dénuées d'efficacité est dès lors révolu.

La Confédération attend de l'Europe qu'elle œuvre dans le sens d'une meilleure coordination des cotisations de sécurité sociale. Les charges sociales sont actuellement acquittées dans le pays d'origine où elles se situent souvent à un niveau beaucoup moins élevé, si tant est qu'elle soient effectivement payées. Cette problématique remet en question la fiabilité du formulaire A1 et l'impossibilité pour les services d'inspection belges de constater et de sanctionner unilatéralement les abus.

Le détachement doit être mieux réglementé

La Confédération Construction demande également la révision en termes de renforcement de la directive portant sur le détachement. La directive laisse encore à l'heure actuelle sous-entendre que la durée 'normale' de détachement serait de 24 mois, alors que le Plan pour une Concurrence loyale conditionne le détachement à une durée de six mois. Il conviendrait également de sanctionner les carrousels de détachements temporaires successifs de courte durée. Le détachement ne peut fonctionner qu'au prix du respect strict de la législation.

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

